



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 5 JUILLET 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE JOSEPH IMBEAULT, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie

Monsieur Romain Bergeron
Madame Huguette Tremblay

Est absente :

Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière

2021/07-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2021/07-02

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2021/07-03

PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

2021/07-04

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance du mois dernier est transmise à chaque membre du conseil.

2021/07-05

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 61 702.80 \$ soient acceptés et que les comptes à payer



No de résolution
ou annotation

au 30 juin 2021 d'une somme de 33 317.27 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 95 020.07 \$.

2021/07-06

RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Le procès-verbal suivant a été remis aux membres du conseil :

Comité consultatif d'Urbanisme 28-06-2021

2021/07-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-02 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Loi autorise la Municipalité à faire un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Ragueneau a adopté, le 18 janvier 2021, le Règlement n° 2021-02 portant sur la tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser ledit règlement notamment pour modifier la partie concernant le camping pour y ajouter un tarif saisonnier pour les visiteurs et modifier le crédit alloué pour le bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n° 2021-07 modifiant le Règlement sur la tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la municipalité a été déposé et adopté le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement n° 2021-07 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2021-02 sur la tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Municipalité » soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

MODIFICATIONS

1. On remplace le tableau 8.4.1 par le suivant :

8.4.1 Terrains (plus taxes)				
Un crédit de 15 % avant taxes sera appliqué aux tarifs de location de la saison suivante pour ceux qui auront effectué 10 h de bénévolat minimum (sur approbation préalable).				
	Journée	Semaine	Mois	Saison
Tente sans service	23 \$	110 \$	300 \$	ND
VR sans service	30 \$	140 \$	400 \$	575 \$
Camping 2 services (eau/électricité)	40 \$	180 \$	500 \$	725 \$
Camping 3 services (eau/électricité/égout)	45 \$	200 \$	560 \$	900 \$



No de résolution
ou annotation

2. On remplace le tableau 8.4.2 par le suivant :

8.4.2 Visiteurs (taxes incluses)		
	Journée	Saison
Véhicule (incluant le conducteur)	5 \$	40 \$
0 – 3 ans	Gratuit	
4 – 12 ans	1 \$	
13 ans et plus	2 \$	
Famille (2 adultes, 2 enfants)	5 \$	

3. On remplace le tableau 8.5.2, par celui-ci :

8.5.2 Location de quai (plus taxes)					
Un crédit de 15 % sera appliqué aux tarifs de location de la saison suivante pour ceux qui auront effectué 10 h de bénévolat minimum (sur approbation préalable).					
Quai	ND	ND	400 \$	400 \$	ND

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2021/07-08

PAIEMENT DES COMPTES FOURNISSEURS – PÉRIODE ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à payer les comptes du mois de juillet 2021 ainsi que les comptes du mois de juin 2021 qui n'ont pas encore été comptabilisés puisque la prochaine séance se tiendra le lundi 23 août 2021.

2021/07-09

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉNOVATION DU 521, ROUTE 138

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021/07-10

ACHAT DE SABLE D'HIVER – DEMANDE DE SOUMISSION

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à des demandes de soumission pour l'achat 600 tonnes de sable d'hiver (sable tamisé) et ce, par invitation auprès d'entrepreneurs de la région.

2021/07-11

EMBAUCHE SAISON ESTIVALE 2021

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de Jos-Alexandre Deschênes Robichaud au poste de préposé à l'accueil au BAT.

2021/07-12

DEMANDE DE PERMIS – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ET DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

2479, rang 2

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande suivante :

Monsieur André Gagnon et madame Marie-Josée Dumont ont déposé une demande pour la construction d'une propriété et des installations septiques sur le terrain du 2479, rang 2



No de résolution
ou annotation

(lot 6 348 429). Cedit terrain est situé dans une zone RA1 sommet et NA1 qui est une zone exposée aux glissements de terrain. Cette zone exige une étude géotechnique avant l'autorisation de toute demande de construction. Étude qu'ils ont fait réaliser par GENNEN inc. et dont la conclusion est la suivante :

« L'expertise n'a constaté aucun signe d'instabilité précurseur de glissement de terrain, l'intervention envisagée ne semble pas être menacée par un glissement de terrain, l'intervention envisagée n'agira pas comme facteur déclencheur en déstabilisant le site et les terrains adjacents et l'intervention envisagée ne constituera pas un facteur aggravant, en diminuant indûment les coefficients de sécurité qui y sont associés. »

CONSIDÉRANT l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de permis devrait être acceptée puisque l'expertise répond aux exigences de la réglementation de zonage 2015-03 (chapitre 17) concernant les dispositions particulières relatives aux contraintes naturelles;

CONSIDÉRANT QU'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de permis de construction soit acceptée.

2021/07-13

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le personnel électoral soit rémunéré aux taux suivants :

Président d'élection	Selon la Gazette officielle
Secrétaire d'élection	Selon la Gazette officielle
Réviseur	20 \$/heure
Secrétaire — Commission de révision	21 \$/heure
Agent réviseur	20 \$/heure
Scrutateur	21 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote	20 \$/heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	21 \$/heure
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	20 \$/heure
Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs	20 \$/heure
Personnel en formation	Taux horaire en fonction du poste occupé

Lorsqu'on utilise les services d'un employé en poste, il sera rémunéré à son taux courant. Le cumul de fonctions ne donne droit qu'au taux le plus élevé.

2021/07-14

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet n'est traité.

2021/07-15

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2021/07-16

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.




No de résolution
ou annotation

2021/07-17

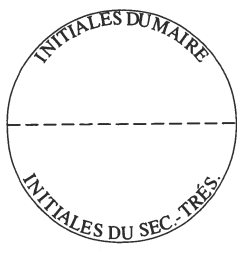
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 45.


Maire


Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

